



Commission mixte paritaire CCNT 66/79
Commission Mixte Paritaire du 13 février 2020

Déclaration des organisations syndicales CGT FO et SUD

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD dénoncent les conditions dans lesquelles se déroule la commission mixte paritaire 66/79.

En effet, programmer les CMP sur 3 heures ou une demi-journée avec un ordre du jour surchargé et totalement irréalisable dans ce laps de temps, hypothèque gravement le sérieux et la loyauté de la négociation.

Si les organisations syndicales CGT, FO et SUD ont sollicité et obtenu une CMP, ce n'est certainement pas pour se retrouver aujourd'hui dans une position intenable en termes de calendrier et d'organisation des réunions.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD interpellent donc à nouveau le président de la CMP 66/79 pour que les réunions plénières se tiennent sur la journée entière comme cela était le cas auparavant dans le cadre des commissions nationales paritaires de négociation et avec un ordre du jour réaliste décidé paritairement lors de la réunion précédente.

En conséquence, les organisations CGT, FO et SUD demandent la modification de l'ordre du jour afin que soit traité prioritairement et paritairement l'agenda social et le calendrier des réunions.